

Chère collègue, cher collègue,

Nous accusons réception de votre lettre collective du 31 juillet et des lettres individuelles qui l'ont suivie et nous prenons note de leur contenu avec désarroi et regret.

Bien entendu, l'adhésion à la Fédération est libre et vous pouvez naturellement vous retirer si vous estimez que votre participation n'apporte plus aucune valeur. Néanmoins, une telle décision ne peut être fondée que sur des informations exactes. Malheureusement, vos lettres indiquent que les renseignements dont vous disposez ne sont pas exacts et que la procédure a été accélérée pour vous empêcher d'en recevoir.

En fait, l'IPPF, en tant que fédération mondiale, s'engage autant que vous à « n'abandonner personne ». Toute allégation contraire serait tout simplement fausse. La question du financement des HIC (*High Income Country*, « pays à revenu élevé ») a été soulevée et débattue lors de la réunion de l'assemblée générale à Delhi. Le rapport de l'assemblée, approuvé à l'unanimité par le conseil mondial, y compris par ses trois membres issus de la WHR (*Western Hemisphere Region*, « région de l'hémisphère occidental »), définit un modèle qui permet à l'IPPF de continuer à financer les HIC d'une manière tant légale que durable.

Toutefois, l'IPPF ne peut ni légalement ni durablement continuer à allouer aux HIC des fonds de base reçus de l'ensemble des donateurs (c'est-à-dire que ceci est impossible via le flux 1). Tenter de le faire constituerait une violation de la politique de l'IPPF et de celles des donateurs. Par conséquent, il est important de comprendre, d'une part, que l'IPPF ne peut pas décider d'ignorer les restrictions que lui imposent les contrats signés avec les donateurs, et que, d'autre part, l'IPPF/WHR ne le peut pas non plus, ni aujourd'hui ni à l'avenir.

C'est pourquoi le nouveau modèle de financement envisagé par l'IPPF cherche au contraire à regrouper dans le flux 2 les fonds des donateurs qui acceptent que leurs contributions de base aillent aux HIC. Le problème juridique est ainsi résolu. De plus, cette nouvelle approche est également durable. En effet, alors que la majorité des fonds que l'IPPF reçoit doivent être canalisés via le flux 1, il est également vrai que le volume actuel des contributions de base aux MA dans les pays à revenu élevé (flux 2) représente 1,2 M\$ par an. Le nouveau modèle permet au volume total autorisé du flux 2 de se situer entre 6 et 9 M\$. Ceci signifie qu'une marge suffisante permet de continuer à rechercher des donateurs qui autoriseront l'allocation des fonds aux HIC. Nous avons constaté que ce modèle a bien fonctionné ces dernières années et nous sommes convaincus qu'il peut continuer à bien fonctionner à condition que nous conservions et renforçons la confiance des donateurs dans l'esprit de Delhi et en mettant en œuvre les décisions de gouvernance qui y ont été prises. Pourquoi remettre en question une telle démarche ? Nous nous sommes expliqués dans des lettres adressées à WHR/IPPF, dont nous avons demandé qu'elles vous soient transmises. D'après nos informations, cela n'a jamais été le cas.

Quant aux inquiétudes que vous avez exprimées à propos des fraudes et des mesures de protection, l'engagement de l'IPPF en faveur de la « tolérance zéro » afin de créer une culture robuste de prévention, d'enquête et de réparation est aussi fort que celui de n'importe lequel des membres de la Fédération. La preuve en est que nous révélons des problèmes qui existent depuis des années et que nous y apportons des solutions. Les donateurs connaissent notre diligence dans ce domaine ; elle les impressionne et ils la soutiennent. Il existe des cas dans chacune des régions. Ce qui importe le plus, c'est la culture que nous bâtissons ensemble, en partenariat, afin de réagir rapidement, avec autorité et en rendant des comptes. Deux affaires

qui vous ont été exposées pour montrer que les réformes approuvées à Dehli n'ont aucune influence montrent exactement le contraire. Je peux vous assurer que dans les deux cas, moi-même en tant que président du conseil et référent en matière de mesures de protection, le trésorier et le président de l'audit financier et du comité de surveillance des risques avons été tenus suffisamment informés en temps réel et que les donateurs et le comité caritatif ont été informés lorsque cela était nécessaire.

Enfin, nous avons appris qu'il vous a été dit que nous refusions d'accepter un accord-cadre qui n'allait même pas au-delà du statu quo. Ceci est également absolument faux. Le projet envisagé incluait des clauses prévoyant que la WHR deviendrait le seul canal acceptable pour l'ensemble des contacts et du financement des gouvernements états-unien et canadien et des Fondations destiné aux membres de l'IPPF dans le monde entier, interdisant toute communication directe entre les membres de l'IPPF, le secrétariat et les MA de la région de l'hémisphère occidental autrement que par le biais du RO et exigeant que toutes les communications entre le secrétariat et le personnel du RO passent par le RD. L'IPPF n'aurait jamais pu accepter ces dispositions et n'aurait jamais pu les faire appliquer si elle les avait acceptées. Nous sommes prêts à vous communiquer ce projet puisque selon nos informations, la WHR ne l'a jamais fait.

Chers amis, les changements engagés à Dehli ont à peine six mois. Notre nouveau conseil vient tout juste d'achever sa toute première séance plénière ! Néanmoins, nous avons engagé toutes les mesures en faveur d'une réforme et nous orientons l'IPPF dans la bonne direction. Il est par conséquent très difficile de comprendre comment vous avez pu rendre un jugement aussi sévère sur notre leadership, sans parler de nos succès, un jugement qui a des conséquences si graves et comporte des risques pour le public. Franchement, agir ainsi à une date si précoce n'est pas seulement déraisonnable et non collégial. C'est profondément injuste.

Vous mentionnez vos inquiétudes quant au risque d'atteinte à la réputation : pensez aux conséquences de votre décision sur les MA dans d'autres régions également. Veuillez réfléchir au fardeau que vous placez désormais sur le reste de la Fédération si vous agissez comme vous envisagez de le faire.

L'IPPF entend rester fidèle à son engagement de demeurer une organisation mondiale, de relever les défis grandissants et de n'abandonner personne. Nous en voulons pour preuve nos plans à court terme ou à long terme visant à continuer à investir des montants identiques en Amérique latine et dans les Caraïbes. Et les donateurs ont jusqu'à présent été si favorables aux changements qu'ils constatent que malgré le Covid et tout ce qui se passe par ailleurs. Nous avons déjà (alors que nous ne sommes qu'en juillet !) reçu des engagements fermes de maintenir en 2021 les mêmes niveaux de financement qu'en 2020. Grâce aux changements des structures de coûts du secrétariat que les MA ont aussi exigés, ces derniers verront leur financement augmenter. Mais nous devons bien sûr être des partenaires et des membres crédibles et agir comme tels.

Indépendamment du fait que nous devons nous assurer que vous disposez de l'ensemble des faits, je dois également vous dire que je regrette vivement que ni Alvaro, notre directeur général, ni moi-même en tant que président de l'IPPF nouvellement élu, n'avons eu l'occasion de discuter de ces inquiétudes directement avec vous avant que vous ayez pris une décision si lourde de conséquences. Je suis aussi inquiet d'apprendre en outre que toute communication entre nous a été activement découragée par la signature d'accords de confidentialité qui vous ont aussi empêché de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations à votre disposition. Ces accords nous ont aussi privés de notre droit de réponse.

Ceci dit, nous demeurons totalement ouverts au dialogue avec vous. Nous sommes prêts à convoquer un séminaire en ligne, individuel ou collectif, à la date qui vous conviendra. Et si vous souhaitez réétudier votre adhésion à l'IPPF à la lumière d'explications supplémentaires, nous serions ravis de vous accueillir à nouveau pour continuer à œuvrer solidairement dans le monde

entier en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits dans ce domaine, à étendre au niveau local notre puissante action collective et à nous assurer que nous faisons tout ce que nous pouvons faire pour atteindre le but que nous partageons de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

Avec tout notre respect et dans un esprit de solidarité,

Kate et Alavro.